

**Procès-verbal d'évaluation et d'attribution pour l'acquisition de
fournitures, services et travaux**

Procès-Verbal N°

Objet : Achat de Poissons

Date 06-05-2024

Procès-verbal d'attribution de marché

- L'An Deux Mille Vingt-quatre, le 06/05/2024 à 12 heures 45 GMT, la Commission ad hoc de la Région de Nouakchott, s'est réuni dans les locaux de la Région de Nouakchott pour procéder à l'évaluation des offres reçus dans le cadre de la procédure d'appel à la concurrence (Consultation des candidats Série 03-2024) **Achat de Poissons**,

Etaient présents

M Chiphaly El Mahyout Président

Membres:

Nouna Ielmad M

Ely Cheikh-Khtira M

Abdoulaye-Saidou-Sy M

..... M

Ely Cheikh Ahmed est désigné Secrétaire de séance

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance et demande aux membres de procéder à l'examen des soumissions reçues suite au dépouillement de la consultation citée plus haut.

Il ressort de cet examen que :

- les entreprises suivantes ont répondu dans les délais imposés :
 - MAURI-PESCA
 - STPH
 - ETS IOK ET FILS POUR LA PECHE ARTISANALE
- les offres ont été ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires suivants :
 - NEANT
 - NEANT
 - NEANT

Un procès-verbal d'ouverture des plis a été dressé par la Commission ad hoc.

→

Il a été signé par l'ensemble des personnes présentes.

La commission a par la suite, procédé à l'examen détaillé des offres.

1. Examen de la conformité des offres

Il consiste en la vérification de la conformité des éléments suivants :

- soumission complétée et signée ;
- délai de validité des offres ;

2. Qualification des soumissionnaires

L'élément justifiant la capacité du soumissionnaire à exécuter la commande est :

- copies des attestations de livraison de fournitures similaires ou exécution de travaux au cours des trois dernières années, délivrées par les bénéficiaires.
- le planning de livraison des fournitures ou d'exécution des travaux tenant lieu de délai contractuel d'exécution.

3. Conformité des fournitures,

Elle consiste à vérifier que toutes les fournitures, tous les travaux et services que le soumissionnaire se propose d'exécuter ou de livrer en exécution de la commande sont conformes aux spécifications du Devis Descriptif Quantitatif Estimatif (DDQE). Il s'agit des éléments suivants :

- caractéristiques techniques des fournitures, à acquérir ;
- prospectus ;
- etc.

N.B. : Toute offre ne remplissant pas ces critères sera rejetée.

- A l'issue de cet examen, l'ETS *IOK ET FILS POUR LA PECHE ARTISANALE*

A été retenu pour l'évaluation

Nb : les autres ne répondent pas à l'un critère exigé par le dossier type de la constatation

Pour l'examen des points 1, 2 et 3, voir tableau n°1 en annexe.

4. Evaluation et comparaison des offres :

L'évaluation des offres va se faire sur la base des critères suivants :

- a) vérifier que l'offre est complète (tous les éléments désignés au DDQE sont chiffrés), une offre ne présentant pas tous les éléments sera jugée non conforme
- b) corriger toute erreur de calcul :

- lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;
- lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi ;

Les résultats de cette évaluation financière sont contenus dans le tableau n°2 en annexe.

Conclusion

Sur la base de l'évaluation des offres, la commission ad hoc à juger l'offre d'ETS *IOK ET FILS POUR LA PECHE ARTISANALE* Conforme aux exigences du dossier. Son offre d'un montant d'**un million neuf cent quatre-vingt-onze mille trois cent quatre-vingt (1.991.380) MRU** est la moins disant et par conséquent la commission ad hoc propose l'attribution à sa faveur du marché susmentionné.

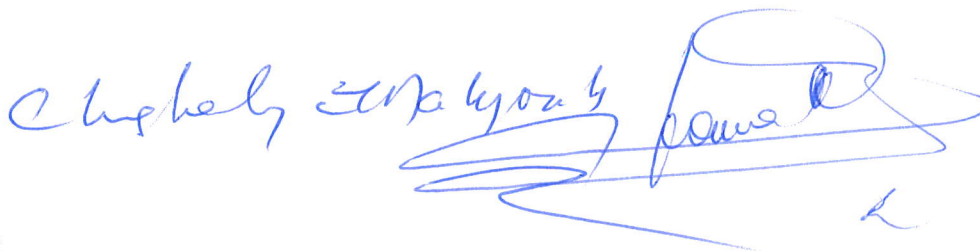
Le classement des offres financière est contenu dans le tableau n°3.

Ce procès-verbal est un avis d'attribution provisoire et sera affiché au siège de *la Région de Nouakchott*.

Un délai de recours de trois (3) jours ouvrables est observé par la Commission

Après l'épuisement de ce délai, l'attribution provisoire précitée devient définitive.

Le Président :



Les membres :

.....Membre

Ely Cheikh Khateira Membre 

Abdoulaye-Saidou-Sy Membre 

.....Membre

Ely Cheikh Ahmed Le Secrétaire de séance : 

Jo

Tableau n°1 : Examen de la conformité des offres et qualification du soumissionnaire

Documents à vérifier	Soumissionnaires		
	MAURIE-PESCA-SARL	STPH-SARL	ETS-IOK ET FILS pour La Pêche Artisanale
Soumission complétée et signée	f	f	f
DDQE complétée et signée	f	f	f
Délai de validité de l'offre	f	f	f
Copies des attestations de livraison de fournitures similaires au cours des trois dernières années, délivrées par les bénéficiaires.	Nf	Nf	f
Le planning de livraison	f	f	f

Lors de l'évaluation des offres, le tableau sera renseigné avec les abréviations ci-dessous :

- F=fourni ;
- NF=non fourni
- FNC=fourni non-conforme ;
- SO=sans objet ;

Tableau n°2 : Evaluation financière des offres

		Soumissionnaires	
	ETS-IOR-ET FILS Pour la Pêche Artisanale	—	—
Montant de l'offre lu publiquement	1.991.380	—	—
Erreur de calcul	—	—	—
Montant corrigé	1.991.380	—	—

Tableau n°3 : Classement des offres et attribution

Soumissionnaires	Montant de l'offre lu publiquement	Montant corrigé de l'offre	Rang	Attributaire Proposé
ETS-IOR ET FILS Pour la pêche - Artisanale	1991.380	1.991.380	1	Oui
—	—	—	—	—
—	—	—	—	—

